

Du Haut de la Tour

Bulletin Municipal

septembre 2022
n°102

P. 2



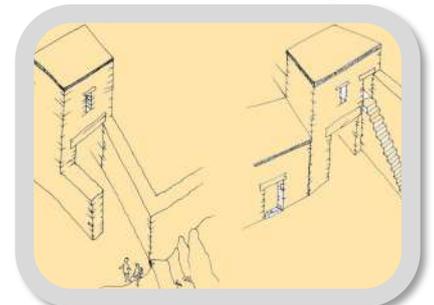
Aménagements
urbanisme

P. 8



17 septembre journée de
l'environnement

P. 15



Histoire « les 30 ans de
Buffe Arnaud »

P. 17



Vie associative

P. 28



Revue de presse





Chères Saint-Martinoises,
Chers Saint-Martinois,

A l'heure de la rentrée, nous pouvons faire le constat amer d'un été particulièrement compliqué en terme de contexte météo et touristique.

La situation, malheureusement critique, avait été envisagée très tôt dans l'année. Le manque de précipitations hivernales laissait à redouter ce que nous avons connu : un déficit inédit en eau.

Depuis longtemps, nous savons que nous risquons un jour de manquer d'eau ; cette ressource naturelle non inépuisable.

Avons-nous manqué d'anticipation ?

Avons-nous pensé que le réchauffement climatique ne nous concernerait pas ?

Je souhaite au plus tôt, en cette rentrée un temps de travail sur les perspectives 2023. Car si nous avons, à Saint-Martin, toutes et tous et collectivement, respecté les mesures préfectorales liées à la sécheresse et économisé l'eau, en revanche qu'en est-il des communes vers qui nous sommes solidaires et transmettons cette si importante ressource.

Il est urgent que nous réfléchissions à l'échelle régionale. Il faut que l'eau soit une préoccupation en aval, pas seulement pour nous qui la voyons passer !

Alors que nous inaugurons la renaturation du Colostre, en pleine restriction d'eau, au début du mois de juillet, raison même de cette économie et protection de notre rivière, d'autres ignorent complètement ce que nous vivons.

Cette situation météo n'a pas été sans incidence sur la saison estivale. De nombreuses annulations de réservations, suite à l'inquiétude véhiculée via les réseaux socio sous forme de fausses rumeurs sur l'état sanitaire de nos lacs ont éprouvé les hébergeurs restaurateurs...

Je retiens de cet été aussi et surtout, les belles et nombreuses manifestations festives, organisées de mains de maîtres par nos associations, par les BENEVOLES de ces associations et leur motivation.

Nous avons bénéficié en tout et précisément entre mai et la fin d'août de 24 événements tout confondus sur la commune.

Une richesse à préserver, à choyer et à investir. Le bénévolat et l'engagement de ces Saint-Martinoises et Saint-Martinois qui œuvrent avec une envie et une passion du partage qui fait la fierté de notre village. Ils portent toutes et tous à leur manière haut les couleurs du village.

Je leur adresse tous mes remerciements.

Retrouvez dans cette édition les prochains événements au village.

Tout le conseil municipal et moi-même vous souhaitons une très bonne rentrée !

Laurence Dépieds



Barrage de Sainte-Croix, août 2022



Aménagements et Urbanisme

Études de la tour de l'horloge

Le bureau d'Études a été choisi en début d'été. Conformément à la demande de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, il s'agit d'un cabinet spécialisé pour les travaux conduits sur des Monuments Historiques classés.

Piloté par un architecte du Patrimoine, la première réunion se déroulera dans le courant du mois de septembre et réunira un ensemble de spécialistes.

Ensuite, les travaux seront programmés en plusieurs phases durant l'automne et l'hiver.

Le coût de ces études est supporté par la commune, la région et surtout la DRAC pour un montant de 28 000 euros.

Travaux onéreux, mais nécessaires afin de donner une vision claire, précise et sécurisée de la situation de l'édifice et de son sous sol.

Dossier à suivre...

L'ÉCOLE COMMUNALE

Nous avons profité des vacances d'été pour faire un entretien global de l'école.

Nous c'est-à-dire : une équipe constituée d'élus, de bénévoles, et des services techniques de la commune.

Entre tri et nettoyage, des travaux d'aménagements de la salle maternelle ont été réalisés sur les conseils de la directrice de l'école. Le but est de permettre le meilleur accueil des enfants des niveaux CP CE1 dans cette classe du fait de la fermeture de notre troisième classe.

Un cloisonnement limité à une hauteur d'1 mètre 30 a donc été fait.

Dans la salle de primaire nous avons réorganisé la classe, en réadaptant la salle inférieure anciennement dédiée à l'espace informatique.

Enfin la classe « fermée » devient un espace de lecture.

En espérant qu'elle puisse redevenir une classe très rapidement.

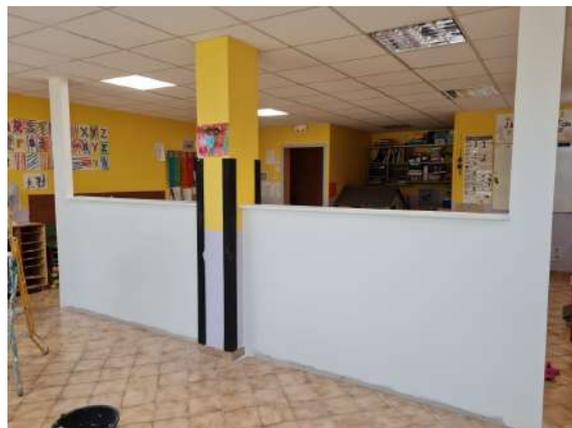
APPEL A CONTRIBUTION

Nous sommes toujours preneur de vos anciennes photos de la tour.

En particulier celles montrant le pied de la tour ou la montée de l'église et le rocher. MERCI



La tour vue de la traverse du peintre Enrico Campagnola



Réaménagement de la classe de maternelle

LES TRAVAUX

Installation et pose des panneaux de voies et de circulation

C'est avec beaucoup de retard que nous avons réceptionné les panneaux d'indication des voies communales et de circulation.

Nos agents communaux en ont installés déjà de nombreux. Le travail n'est pas terminé et sera effectué dans le courant de l'automne.



LA PROPETE DU VILLAGE EST L'AFFAIRE DE TOUS
Malgré les rappels répétés, nous constatons trop de déjections canines dans le village.

Pour rappel :
Vos chiens doivent être tenus en laisse !
Les aires de la tour sont interdits aux chiens même tenus en laisse.

Pensez aux sacs plastiques et RAMASSEZ !

Au jeu de boules

Cet été nous avons pu changer le système d'éclairage du jeu de boules. Nous avons pour cela bénéficié de l'aide technique et logistique de DLVAgglo. Pour mémoire, le jeu de boules ne fait pas partie de l'éclairage public du village et à ce titre il reste à la charge de la commune.

En 1er lieu, nous avons bénéficié d'un tarif négocié pour l'acquisition et la pose des ampoules à leds. Une réadaptation des platines des lanternes anciennes a été nécessaire. Le service éclairage public de la DLVAgglo est intervenu pour nous.

Ainsi nous pouvons aujourd'hui dissocier les deux côtés des luminaires du jeu de boules et nous réaliserons des économies non négligeables.



Eclairage public... encore

Lors du conseil municipal du 26 juillet (délibération 2022/35 contrôle de légalité du 1^{er} août 2022), il a été voté à l'unanimité des membres l'extinction de l'éclairage public.

Sur proposition de DLVAgglo, afin de réaliser des économies d'énergie, de tendre à la protection de certaines espèces animales en particulier le petit rhinolophe et tout en luttant contre la pollution lumineuse, le conseil municipal décide d'adopter une mesure en faveur de la transition écologique et énergétique.

Voici la proposition de coupure sur l'ensemble de la commune :

PÉRIODE 1 : Du 15 octobre au 30 mai
coupure de 23h00 à 6h00 du matin

PÉRIODE 2 : Du 1er juin au 14 octobre
coupure de 1h à 6h du matin



Saint-Martin labelisé « Village et cité de caractère »

Kesako !

C'est un syndicat mixte, composé de 12, euh, non pardon, 13 communes maintenant et du Conseil Départemental. Les communes sont les suivantes : Annot, Castellane, Colmars les Alpes, Cruis, Dauphin, Entrevaux, Lurs, Mane, Moustiers-Sainte-Marie, Riez, Seyne-les-Alpes, Simiane-la-Rotonde et Saint-Martin-de-Brômes.

Il s'agit d'un **label** : « Villages et cités de caractère » décerné tous les 2 ou 3 ans par le syndicat mixte.

Les villages concernés sont tous dotés d'un patrimoine architectural remarquable et comptent moins de 2 000 habitants.

Une route relie ces villages en offrant des points de vue superbes sur les paysages les plus marquants des Alpes-de-Haute-Provence. En parcourant cette route qui traverse des paysages variés, on naviguera entre les grands champs de lavande jusqu'aux sommets alpins.

Ressources : adhésion des communes 1000€ par an et le Conseil Départemental abonde d'autant. Le budget devrait se monter à 26000€.

Ces sommes sont destinées à des opérations d'amélioration de l'habitat, des rénovations de toitures, de façades en faveur des particuliers... En fonction des décisions prises par le conseil d'administration.

Le dossier

Ce dossier était particulièrement complexe à monter, car il comprend de nombreuses rubriques et concerne tous les aspects de la vie du village :

On y parle de **l'histoire de notre village** : la découverte de l'oppidum de Buffe Arnaud

Du patrimoine classé : la tour qui est un bel élément d'architecture militaire dans le département. Le musée gallo-romain qu'elle abrite, et qui est l'un des plus petits musées de France ; l'église et de ses magnifiques peintures d'Esprit Michel Gibelin.

Du patrimoine vernaculaire : la fontaine, rénovée il y a une dizaine d'années ; le lavoir, rénové avec l'aide de la fondation du Patrimoine dont la

restauration a été récompensée par le prix des « rubans du patrimoine » en 2021, les réemplois d'éléments

architecturaux sur les façades des maisons du village qui nous valent une étoile dans le guide vert Michelin.

De l'implantation locale d'un artiste : Enrico Campagnola dont quelques œuvres ornent le village,

De l'engagement écologique du village au travers de la renaturation du Colostre. Immense chantier, fait en collaboration avec le Parc naturel du Verdon.

De l'animation socio-culturelle intense du village : Ses festivals : Le Manteau de Brômes, festival de théâtre amateur, qui regroupe des saynètes écrites, jouées et mises en scène par les habitants du village. Environ 200 spectateurs y participent chaque année. Les Coups de Cœur de Saint-Martin, festival de théâtre professionnel qui a accueilli jusqu'à 750 spectateurs. Il a été patronné par Séverine Ferrer, la célèbre actrice animatrice. Quelques célébrités sont venues y jouer : Josy Andrieux, Isa Fleur entre autres...

L'implication du village dans le théâtre via ses ateliers permanents. Elle permet de travailler des saynètes que l'on retrouve dans les différentes activités du village...

Des concerts : Tagada Tsing, Martine Scozzessi, Hélène Piris...

Des expositions, comme récemment sur les événements de 1851, des conférences, sur les mottes castrales par exemple

La chorale,

La brocante annuelle du 14 juillet.

Les différentes fêtes : La fête de la Saint-Martin, la fête du mois d'août qui accueillent plusieurs centaines de personnes.

La Pastorale de Noël, spectacle de rue réécrit chaque année a lieu le 24 décembre. Elle a accueilli jusqu'à 1200 personnes.

La bibliothèque/médiathèque, tenue par des bénévoles, a commencé un important travail avec l'école.

N'oublions pas les activités sportives et les boules. .../...



Culture Tourisme suite...

.../... **De l'accueil touristique** : visites guidées via l'office de tourisme intercommunal et les guides de pays. L'édition de plaquettes touristiques qui sont remises à jour régulièrement, cyclotourisme, VTT, randonnées : notre village est le seul traversé par deux GR. Référencement sur les sites de randonnées...

Participation aux Journées Européennes du Patrimoine.

De son importante offre d'hébergement : Hôtellerie : l'hôtel de la Fontaine, deux étoiles comprenant 7 chambres de 1 à 4 personnes, deux campings, le Pré de la Combe avec 30 emplacements et le bleu lavande. On compte 18 locations saisonnières répertoriées sur le site de la mairie, mais il en existe d'autres...

Un hôtel restaurant : la Fontaine

Un bar: le Jocianna

Une épicerie : La fontaine

Un petit marché hebdomadaire le vendredi matin

Référencement sur Trip Advisor.

De l'investissement des habitants dans les chantiers participatifs : le lavoir qui a obtenu le prix des rubans du patrimoine pour la qualité de sa restauration ; réfection de la maison des associations située sur la place du village, déménagement et installation de la bibliothèque. D'importants travaux réalisés pour l'amélioration de la vie au village : Rénovation et aménagement de la grande rue.

De sa production locale de produits artisanaux : huile d'olive, plusieurs producteurs de miel, et un concept original : la Safran'erie qui allie élevage d'ânes et culture du safran.

L'intérêt pour le village

Notre village vit essentiellement du tourisme. C'est l'intégration de notre village dans des routes touristiques, et des réseaux à fort potentiel de développement économique. C'est un signal fort pour les touristes qui cherchent des critères pour orienter leur séjour, leurs promenades.

Une labellisation signifie une vie de qualité dans le village, un excellent accueil pour les visiteurs. Recevoir plus de touristes signifie des recettes supplémentaires pour nos commerçants, artisans, mais aussi pour le village via la taxe de séjour. Le syndicat octroie des aides financières en fonction des plans d'action définis par le syndicat mixte des villages et cités de caractères des Alpes de Haute-Provence.

Les devoirs pour la commune

Maintenir une situation d'excellence

Accueil

Entretien du patrimoine

Animations et médiations du Patrimoine

Propreté du village

Entretien du village

Plus d'infos : [Villages et cités de caractère \(tourisme-alpes-haute-provence.com\)](http://Villages et cités de caractère (tourisme-alpes-haute-provence.com))

MONUMENT



HISTORIQUE

Le 22 novembre après-midi s'est déroulé la visite de commission d'homologation. Durant un 1er temps, accompagné d'un groupe composé des membres des associations et d'institutions tel que l'office de tourisme, le Parc Naturel régional du Verdon, nous avons présenté ensemble, toutes les actions conduites dans le sens du patrimoine. Avec en guise d'introduction, un beau film du village, réalisé gratuitement par une saint martinoise. Enfin, une longue visite du village a suivi, conduisant la commission sur les lieux patrimoniaux. Nous tenons à remercier toutes les personnes qui se sont associées à cette journée.

La remise officielle du label à la commune se déroulera en début d'année
Nous ne manquerons pas de vous informer



Brocante du 14 juillet

La traditionnelle brocante du 14 juillet s'est tenue, comme d'habitude sur la place de la Libération.

Une bonne 30^{aine} d'exposants ont vidé leurs greniers et leurs caves pour le plus grand plaisir des chineurs Saint-Martinois, mais aussi des touristes et des curistes.

Plusieurs centaines de chineurs sont venus trouver l'objet rare qu'ils recherchent depuis des années.

Ce fut aussi l'occasion pour les associations de présenter leurs activités. Le CASC et les Amis du Colostre ont ainsi activement participé à cette agréable journée.

Concert des estivales



Pour clôturer ses « estivales 2022 », la DLVA a choisi Saint-Martin de Brômes le 20 août dernier.

Cette série de spectacles gratuits revient pour la 12^{ème} année.

Le concert s'est tenu devant 70 personnes environ sur la place de la Libération.

C'est le groupe « Podsos » qui nous a régalié les oreilles, mais nous a aussi dérouillé les jambes pendant plus de deux heures avec tous les plus grands classiques de la pop, du rock, du blues, du funk...

Merci à la DLVA pour ce magnifique moment de partage et de convivialité.

Festival Poètes des Hautes Terres

Après Frédéric Bobin, c'est Tom Torel et son groupe Sullivan qui sont venus enchanter les Saint-Martinois le 26 juin dernier.

Tout d'abord un grand merci aux Poètes des Hautes Terres pour avoir organisé cet évènement.

Une 100^{aine} de spectateurs ont répondu présent. Installés sous les frondaisons de la cour de l'ancienne école, les artistes ont revisité le répertoire de Boris Vian pour notre plus grand plaisir.

Parmi quelques titres inoubliables du poète, les chansons : *A tous les enfants, j'suis snob, la java des bombes atomiques...* ont été magnifiquement interprétées.

Pour en savoir plus : [Tom Torel et Compagnie Un Oiseau dans la Tête](#)



Concert Tom Torel



Jean-Michel Bouge
Commission Tourisme Culture et Patrimoine

Fête de la Saint Martin

Samedi 12 novembre
Feu d'artifice
À 19h

Le programme à venir
prochainement

C'EST EN LIGNE

Retrouvez toutes les délibérations du Conseil Municipal ainsi que les comptes rendus sur le site internet de la commune.

Lien ici

<https://www.saint-martin-de-bromes.fr/comptes-rendus-du-conseil/>

A LA MEMOIRE DES RESISTANTS DE 1851

La semaine mémorielle organisée au mois de mai dans le cadre de la dénomination « Place des Résistants républicains » et la pose d'une stèle a été un vrai succès. La conférence a été suivie par plus de 60 personnes. Enfin, nous avons eu une belle vitrine grâce à la présence de l'équipe de l'émission de « Vaqui », présenté par Frédéric Soulié, pour un tournage sur la commune.

A retrouver en replay sur le site internet de France 3 région Provence Alpes Côte d'Azur.

Lien ici

<https://www.france.tv/france-3/provence-alpes-cote-d-azur/vaqui/3545077-emission-du-dimanche-5-juin-2022.html>



Conférence de Frédéric Négrel, le 13 mai

REPRISE DU MARCHÉ

Depuis le début juillet, votre petit marché du vendredi matin a repris. Quatre commerçants sont fidèles au rendez-vous.

Julien Fambon et Sylvie Boyer avec leur stand d'habillement, Walter Pacini avec ses fruits et légumes.

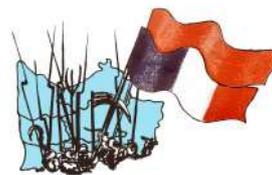
Et 2 nouveaux : Kevin Pinto, installé à Gréoux-les-Bains et ses produits caprins, et Nicolas Lambert, « le petit testard », boucher charcutier de Valensole.

1ÈRE REUNION PUBLIQUE

La 1ère réunion publique s'est tenue dans la salle polyvalente le 4 juillet.



L'équipe municipale a pu répondre à de nombreuses questions de façon dynamique au travers d'une présentation visuelle. Chacun a pu s'exprimer sur les projets en cours, les finances de la commune entre autres.



Inauguration de la stèle 1851, le 13 mai



Tournage de France 3, le 5 mai

Vendredi 16 septembre : Le ballet des insectes aquatiques

Informations pratiques :

RDV au jardin d'enfants en fin de journée puis départ groupé en voiture sur le site de l'inventaire.

Pique-nique partagé sur site en début de soirée puis démarrage de l'inventaire après le coucher du soleil (inventaire au drap et à la lampe).

Prévoir des vêtements chauds, une frontale.

Tout public. Participation gratuite, réservation obligatoire.

Renseignements et inscription à la maison du Parc : 04 92 74 68 00

Grand nettoyage d'été

Samedi 17 septembre : Journée participative de sensibilisation au ramassage de déchets.

Journée prévue à Saint-Martin-de-Brômes.

RDV au jardin d'enfants en fin de journée avant la tombée de la nuit. Puis balade à pied à « l'écoute » des chauves-souris.

Prévoir des vêtements chauds, une frontale.

Tout public. Participation gratuite, réservation obligatoire.

Renseignements et inscriptions à la maison du Parc : 04 92 74 68 00

Vendredi 23 septembre : À la découverte des chauves-souris

Fête de la randonnée

Dimanche 25 septembre à Saint-Jurs : Randonnée « Aux sources du Colostre »

Informations et inscriptions : Office de Tourisme Provence Alpes à Digne-les-Bains au 04 92 36 62 68.

RDV : Cours des Arès à 9h30 à Digne-les-Bains pour covoiturer jusqu'à Saint-Jurs. Possibilité de se donner RDV à Saint-Jurs à 10h.

Apportez votre pique-nique.

Tarif : 5€/ personne.

Dénivelé : 300m Distance : 7km

Durée : 4H



Samedi 17 septembre 2022

Journée mondiale du

Nettoyage de la planète

Rejoignez-nous pour notre grande chasse aux déchets

9h RDV devant la mairie

11h30 Fin de la chasse aux déchets

12h Apéritif offert par la mairie sur les aires de la tour

12h30 Pique-nique tiré du sac objectif 0 déchet



1ère journée de l'environnement
Pour participer à la chasse aux déchets

RDV A LA BUVETTE DE LA PLACE

Avec votre gilets jaunes

Pour prendre l'apéro

pour pique niquer :

On se retrouve

sur les aires de la tour

Avec la présence de l'ambassadrice du tri de DLVAgglo

Environnement, suite...

PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

On a redonné vie[s] au Colostre

Après un grand chantier réalisé en 2020 et 2021 sur la commune de Saint-Martin-de-Brômes, la rivière du Colostre a retrouvé une forme naturelle sur 2 km. La végétation a repris sa place et une première crue est même intervenue à l'automne dernier. Il était donc temps d'inaugurer cette réalisation de l'EPAGE Verdon (Etablissement public d'aménagement et de gestion de l'eau) portée par le syndicat mixte du Parc naturel régional du Verdon. C'est chose faite ce vendredi 1er juillet dernier en présence des principaux acteurs du projet et de riverains.

Le Parc du Verdon représenté par son président M. Clap, la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur représentée par le conseiller régional M. Borghini, l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse représentée par la directrice de l'antenne de Marseille Mme Mièvre, la sous-préfète de Castellane Mme Bord, le président de la Commission locale de l'eau du Verdon M. Espitalier ainsi que le sénateur M. Roux, se sont tous réunis le 1er juillet sur les berges autour des habitants de Saint-Martin-de-Brômes et de sa maire Mme Dépieds-Matheron pour saluer la réalisation de ce projet de restauration du Colostre sur la commune.

Financeurs et partenaires ont mis en avant cette opération comme étant exemplaire en matière de restauration des rivières tant pour le Verdon que pour la région. Dans ce contexte difficile de sécheresse sévère, les discours étaient tournés vers l'importance des milieux naturels pour faire face aux effets du changement climatique.

Nouvelle saison 2022 au Point Sublime / Couloir

Samson à Rougon

Depuis l'année dernière, les premiers aménagements de requalification des sites du Point Sublime et du Couloir Samson portés par le Parc naturel régional du Verdon permettent la mise en place d'un accueil et des services en saison estivale. La nouvelle saison sur les deux sites va démarrer le 13 juin 2022.

Opération zéro encombrant

Près de 27 tonnes ont été évacuées des lacs du

Verdon en 2021 ! « La résilience face au changement climatique nécessite de redonner de la place aux rivières » Bernard Clap, Président du Parc du Verdon.

La maire de Saint-Martin-de-Brômes, qui suit le projet depuis 2014, place dorénavant la rivière parmi le patrimoine du village, au même titre que la célèbre tour de l'horloge. La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, gestionnaire des fonds européens et partie prenante du contrat de rivière Verdon, a mis en avant la complémentarité de l'opération avec les autres actions de préservation de la ressource en eau portées par l'EPAGE et ses partenaires. L'Agence de l'eau, qui a financé l'opération au côté du Fonds européen de développement régional (FEDER), a souligné la concertation mise en œuvre avant les travaux pour sensibiliser les riverains. Enfin, la sous-préfète a mis en exergue le travail conjoint des services de la Direction départementale des territoires et de l'Office français de la biodiversité dans l'accompagnement des porteurs de projets.



Inauguration le 1er juillet

Voies d'escalade sensibles dans les gorges du Verdon

Depuis plusieurs années, la Ligue pour la Protection des Oiseaux Provence-Alpes-Côte d'Azur (LPO), le club d'escalade Lei Lagramusas et le Parc naturel régional du Verdon participent à l'information et la sensibilisation des grimpeurs sur la nidification des Vautours fauves et d'autres oiseaux.

UN CLIMAT PLUS CHAUD ET DES EXTRÊMES PLUS MARQUÉS



Une évolution marquée depuis les années 1960

Les vagues de chaleur sont de plus en plus nombreuses. En région Provence-Alpes-Côte d'Azur, 19 des 28 vagues de chaleur enregistrées depuis 1947 ont eu lieu entre 2000 et 2020. La durée des vagues de chaleur, inférieure à 5 jours dans les années 60-70, est, depuis 20 ans, en moyenne de 20 jours par an (plus de 40 jours en 2003 et 2019). Record de chaleur dans le Var le 28 juin 2019, à Vinon-sur-Verdon avec 44,3 °C.

Les températures continueront à augmenter jusqu'au moins le milieu du siècle.

Sur le territoire du Parc, selon le succès des politiques bas carbone, il est attendu que les températures augmentent de 1,2 à 4,5 °C par rapport à la période de référence 1996-2015, une hausse qui s'accompagnera de vagues de chaleur plus longues et plus intenses de 10 à 106 jours supplémentaires ; le cumul annuel des précipitations devrait diminuer de 10 à 20 % au-delà de 2050 avec une tendance à la diminution des précipitations estivales plus marquée, en notant une incertitude plus forte sur l'évolution des précipitations que celle des températures. La baisse des précipitations associée à la hausse des températures devrait conduire à une aggravation des sécheresses estivales en durée et en intensité, une réduction des débits annuels des rivières de 10 à 20 % avec des étiages plus sévères, ainsi qu'à une diminution et une fonte précoce du manteau neigeux jusqu'en haute altitude.

Gardons les bonnes habitudes !

Après le fort engouement pour les produits locaux et la grande solidarité du printemps envers nos producteurs locaux, ceux-ci nous l'ont bien rendu en continuant de proposer des produits sains, de saison et proche de la nature. La situation n'est pas tout à fait la même car les commerces alimentaires et les marchés restent ouverts. Alors gardons les bonnes habitudes et mangeons local pour notre santé et celle de notre économie locale ! Le monde d'après n'est pas si loin.

L'eau et les rivières

Le Verdon prend sa source à 2 325 m d'altitude, dans le massif des Trois Evêchés sur la commune d'Allos (04). Il se jette dans la Durance au pied du château de Cadarache, sur la commune de Saint-Paul-lez-Durance (13). Tout au long des 165 kms qu'il parcourt, il recueille l'eau qui tombe sur le territoire des **69 communes qui forment son bassin versant**.

Un bassin versant est une portion de territoire dont les pentes conduisent toutes les gouttes d'eau qu'elles reçoivent vers un exutoire commun : rivière, lac, mer. Un lavabo est un bassin versant : les bords du lavabo forment la ligne de partage des eaux, l'eau qui tombe à côté du lavabo ne va pas dans la canalisation d'évacuation. Tout territoire fait partie d'un bassin versant. 69 communes sur 4 départements (Alpes-de-Haute-Provence, Var, Alpes-Maritimes, Bouches-du-Rhône) sont concernées par le bassin versant du Verdon (pour tout ou partie de leur territoire) qui couvre 2 289 km².

L'eau du Verdon est précieuse parce qu'elle est une ressource limitée, fragile et six fois utile : elle est **l'eau de boisson** des habitants du bassin versant mais aussi d'une grande partie des habitants de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur ; elle sert la **nature** et **l'agriculture**, **l'énergie** et **l'industrie**, les **loisirs**. Le Parc naturel régional du Verdon a pour mission de veiller sur elle, en partenariat avec tous ceux qui vivent à ses côtés ou grâce à elle.

Propos recueillis sur le site du Parc du Verdon...

*Lucie Gossmann,
Nicole Pianetti,
Alain Knorr*

Les Délégués

Environnement, suite...

ZONES HUMIDES

En quoi les citoyens de Saint-Martin-de-Brômes seraient-ils intéressés par les zones humides ?

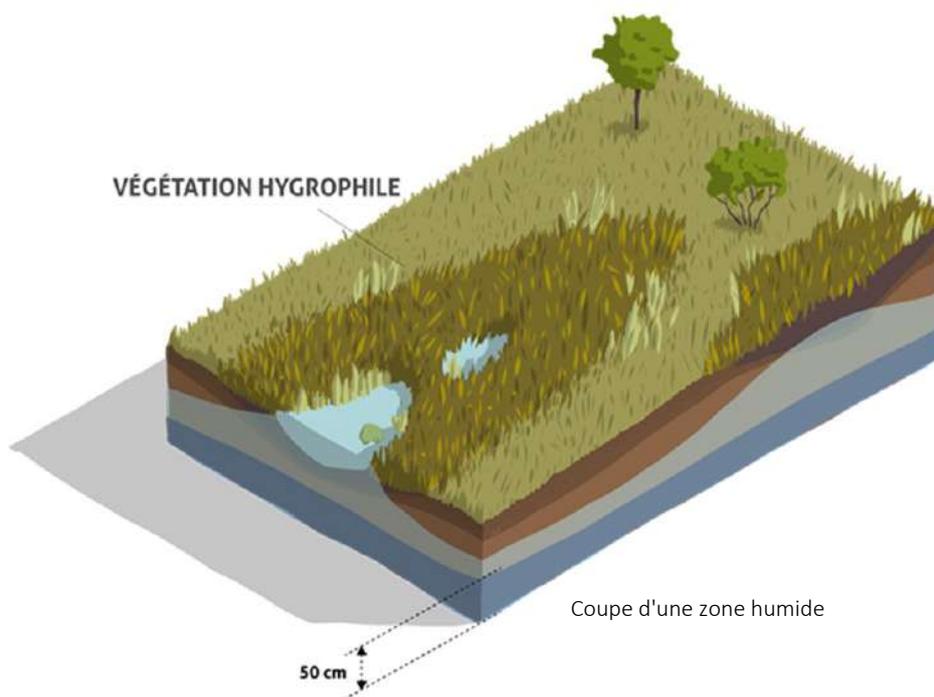
Le conseil municipal au cours de discussions publiques futures devra intervenir sur ce sujet. Détermination des zones humides de la commune, zones de captage et leurs protections, PLU.

Il est donc nécessaire avec l'aide d'experts et avec un maximum de personnes de notre commune, de définir quelques termes et d'indiquer quelles prescriptions vont nous poursuivre dans nos discussions.

(L'auteur de cette composition tient à préciser que les paragraphes suivants sont pour la plupart extraits de codes et de circulaires réels et non édulcorés plus ou moins buvables, vous m'en excuserez par avance).

Définitions

Définition des lieux et de leurs natures :



Coupe d'une zone humide

Selon le code de l'environnement, les zones humides sont des « terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire, ou dont la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ». (Art. L.211-1 du dit-code).

Pour la France métropolitaine & la Corse, les critères de définition et de délimitation d'une zone humide sont explicités afin de faciliter une appréciation partagée de ce qu'est une zone humide en vue de leur préservation par la réglementation. (Articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du dit-code).

*A contrario, cas où la délimitation réglementaire ne s'applique pas (Extrait de la circulaire du 18 janvier 2010) puisque déjà prévue dans les cas particuliers suivants.

L'arrêté préfectoral de délimitation des zones humides au titre de l'article L.214-7-1 du Code de l'environnement n'est pas requis dans le cadre des autres dispositions relatives aux zones humides qu'il s'agisse, par exemple :

- des zones humides pouvant être exonérées pour 5 ans de la taxe sur le foncier non bâti sur listage du maire,
- des zones humides d'intérêt environnemental particulier (ZHIEP),
- des zones stratégiques pour la gestion de l'eau (ZSGE),
- des zones humides relevant d'un site Natura 2000 ou
- des zones humides identifiées dans le cadre des SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux).

" La méthode d'identification des zones humides contenues dans cet arrêté n'est pas nécessairement requise pour les inventaires de zones humides à des fins notamment de connaissance ou de localisation pour la planification de l'action."

*Cas de la pratique de la chasse en zone humide
(Circulaire DNP/CFF (Dir. de la Nature et des Paysages) N° 2006-11 du 4 juin 2006)

La définition de zone humide du L211-1 du code de l'environnement ne s'applique pas sur les zones sur lesquelles a été instaurée une interdiction de l'usage du plomb de chasse. Les zones humides sont alors définies au sens des articles L. 424-6 et L. 422-28 du code de l'environnement et sont les suivantes:

- La mer dans la limite des eaux territoriales,
- Le domaine public maritime,
- Les marais non asséchés,
- Les fleuves, rivières, canaux, réservoirs, lacs, étangs, plans d'eau

qu'ils soient d'eau douce, salée ou saumâtre, y compris jusqu'à une distance de trente mètres du bord de l'eau, distance appréciée au moment de l'action de chasse.

Toutefois la bande des trente mètres, ne constitue pas une zone humide. Il s'agit seulement d'une dérogation destinée à faciliter la lisibilité de la chasse du gibier d'eau. Il n'y a donc pas lieu d'interdire aux chasseurs, en action de chasse sur des territoires qui jouxteraient ces lieux, y compris à moins de trente mètres de leur bord, d'utiliser de la grenaille de plomb dès lors qu'ils ne tirent pas en direction de la nappe d'eau ou que la gerbe de plomb n'est pas susceptible de retomber dans l'eau.

(Commentaires : « il fallait le préciser »)

Définition de "zone humide" d'après la convention de Ramsar (ville iranienne)

La convention de Ramsar - traité international adopté en 1971 et entré en vigueur en 1975 - a accepté une définition plus large que la réglementation française : "les zones humides sont «des étendues de marais, de fagnes, de tourbières ou d'eaux naturelles ou artificielles, permanentes ou temporaires, où l'eau est stagnante ou courante, douce, saumâtre ou salée, y compris des étendues d'eau marine dont la profondeur à marée basse n'excède pas six mètres».

Reconnaissance des "zones humides d'importance internationale" dans le code de l'environnement (Art. L, 336-2)

Conformément à l'article 2 de la convention relative aux zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitat des oiseaux d'eau, signée à Ramsar le 2 février 1971, peuvent être proposés à l'inscription sur la liste des zones humides d'importance internationale les **milieux humides** dont la préservation présente un intérêt international au point de vue écologique, botanique, zoologique, limnologique ou hydrologique. Les sites ainsi inscrits sont gérés de façon à favoriser leur conservation et leur utilisation rationnelle.

En France, nous parlerons plus ici de "milieu humide" que de "zone humide"

Critères de délimitation en France

Ces critères sont nécessaires à la cartographie administrative des zones humides notamment par et pour les SDAGES (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux), les SAGES, le SCoT (Schéma de Cohérence territoriale), les documents d'urbanisme et les trames verte et bleue. Ils sont notamment issus de la Directive cadre sur l'eau. Ils ont été précisés en 2009 par un arrêté selon lequel une zone était dite *humide* si elle présentait l'un ou l'autre des deux critères définis ci-après : hydromorphie (1) et végétation hygrophile (2). Cette définition a été utilisée durant 7 ans, jusqu'à ce qu'un arrêt du Conseil d'Etat le 22 février 2017 vienne modifier cette approche en considérant que ces deux critères doivent désormais être conjointement présents : Une zone ne sera désormais déclarée Zone humide qu'en « *présence simultanée de sols habituellement inondés ou gorgés d'eau et, pendant au moins une partie de l'année, de plantes hygrophiles* ».

1- Les sols, qui doivent correspondre à un ou plusieurs types pédologiques ou d'hydromorphie, exclusivement parmi ceux mentionnés dans une annexe de l'Arrêté et identifiés selon la méthode figurant également en annexe. Le préfet de région peut exclure l'une ou l'autre de ces classes et les types de sol associés pour certaines communes, après avis du conseil scientifique régional du patrimoine naturel.

2- La végétation inclut des espèces de zones humides identifiées et quantifiées selon une méthode et liste d'espèces annexées à l'Arrêté ; « soit des communautés d'espèces végétales, dénommées « habitats », caractéristiques de zones humides, identifiées selon la méthode et la liste » de l'annexe 2. 2 de l'Arrêté. Si des relevés pédologiques ou de végétation sont nécessaires, leurs protocoles sont exclusivement ceux décrits aux annexes 1 et 2 de l'Arrêté.

« Le périmètre de la zone humide est délimité, au titre de l'article L. 214-7-1, au plus près des points de relevés ou d'observation répondant aux critères relatifs aux sols ou à la végétation mentionnés à l'article 1er. Lorsque ces espaces sont identifiés directement à partir de relevés pédologiques ou de végétation, ce périmètre s'appuie, selon le contexte géomorphologique soit sur la côte de crue, soit sur le niveau de nappe phréatique, soit sur le niveau de marée le plus élevé, ou sur la courbe topographique correspondante ».



Les SDAGES établissent des « Zones à Dominante Humide » (ZDH) en précisant leurs méthodes de délimitation où peuvent être identifiées des « Zones Humides d'Intérêt Environnemental Particulier » (ZHIÉP), des « Zones Humides Remarquables » (ZHR), « Zones Humides à Enjeux » (ZHE), avec prise en compte des services écosystémiques et des fonctions des terrains environnants qui participent au fonctionnement de la zone humide.



Définitions des plantes hygrophiles

En botanique, une **hygrophyte** ou plante **hygrophile** (du grec *hygros*, « humide » *phyton*, « plante ») est une plante qui préfère ou exige des milieux humides ou aquatiques. Elle s'oppose en cela aux xérophytes (plantes de milieux arides) et aux mésophytes (plantes de milieux intermédiaires). L'observation de ces végétaux met en évidence une répartition de stratégies liées à l'immersion ou l'émersion. Cette répartition permet de classer les végétaux en différentes catégories :

- Hélophytes, ou plantes de zones humides tolérant l'inondation, vivant dans des substrats gorgés d'eau (vase, limon, tourbe), dont les bases des tiges sont le plus souvent émergées (Saules, Peupliers, Carex, Iris d'eau) ;

- Hydro-hélophytes, ou semi-aquatiques, dont les bases des tiges sont immergées mais dont les tiges feuillées et les fleurs sont émergées (Joncs, Roseaux, Massette, Jussie des marais) ;



Jussie



Massette

- Hydrophytes, ou aquatiques, dont tout l'appareil végétatif est immergé (Nénuphars, Lentilles d'eau).

Une espèce **hygrocline** (moyennement hydrophile) préfère les milieux assez humides.

Les adaptations développées par les plantes des milieux humides leur confèrent un statut de bio-indicateur d'hydromorphie et de variation de niveaux et de composition de l'eau.

Les plantes envahissantes ou invasives

Une plante « envahissante » au sens strict est une plante introduite d'origine géographique très éloignée ayant la capacité de coloniser rapidement une zone et de se propager très loin des plants parents, tout en laissant la possibilité à d'autres espèces de cohabiter, mais entraînant une disparition progressive des espèces locales. S'installant souvent sur des terrains perturbés, elle peut être indicatrice de cette perturbation.

Cette notion s'applique surtout dans les cas où la prolifération de l'espèce provoque, par ailleurs, des perturbations pouvant nuire aux espèces locales par transmission de maladies et directement à l'homme, comme l'ambrosie à feuilles d'armoise (*Ambrosia artemisiifolia* L.), importée d'Amérique du Nord en Europe, source d'allergies polliniques.

En France, on peut également citer la renouée du Japon, le baccharis, l'ambrosie élevée, le raisin d'Amérique, la balsamine de l'Himalaya, la berce du Caucase,

le séneçon du Cap ou le panic des marais. Il est important que les particuliers, les commerçants, les paysagistes, les jardiniers, les agriculteurs, et toute personne manipulant des plantes, prennent conscience de ce fléau, et agissent en conséquence, en s'informant sur les espèces à ne pas faire circuler, et en se limitant eux-mêmes, sachant qu'il existe une multitude de plantes non-envahissantes toutes aussi intéressantes (que l'on appellera « plantes de substitution »), y compris par leur rusticité.

Les zones humides ont surtout trois fonctions écologiques majeures à respecter :

Elles constituent un réservoir pour la biodiversité liée à ce type de milieu,

Elles permettent de filtrer naturellement les pollutions des eaux superficielles et souterraines, et enfin,

Elles jouent un rôle de piège à carbone.

Projets d'aménagement

Les aménagements autour de l'eau

La loi sur l'eau du 24 juillet 2019 qui nous régit impose que les projets d'aménagement des collectivités pour lesquels leur autorisation environnementale ou leur déclaration n'a pas été acceptée au 29 juillet 2019 doivent impérativement revoir l'identification des zones humides sur leur périmètre en amont du dépôt de dossier du projet.

En effet, en vertu de la rubrique 3.3.1.0 de la nomenclature « eau », annexée à l'article R.214-1 du code de l'environnement, l'assèchement, l'imperméabilisation et le remplacement de zones humides sont soumis à autorisation environnementale si la zone asséchée ou mise en eau est supérieure à 1 hectare, et à déclaration préalable entre 0,1 et 1 hectare. Dès lors que la caractérisation d'une zone humide au vu du seul critère pédologique ou botanique s'impose depuis



Berce (géante) du Caucase (brûlure dermique)



Ambrosie à feuilles d'armoise (allergies)

le 27 juillet 2019, cette évolution législative est susceptible de faire basculer dans le champ de l'autorisation environnementale un certain nombre de projets qui étaient encore uniquement soumis à déclaration à la date du 26 juillet 2019.

A cet égard, il est important de garder à l'esprit que ni les inventaires préfectoraux des zones humides ni ceux contenus au sein des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) et des schémas d'aménagement et de gestion des eaux (Sage) ne font écran à une application directe des critères de l'article L.211-1 I 1° du code de l'environnement pour caractériser les zones humides sur le périmètre du projet et apprécier son respect de la rubrique 3.3.1.0

Les documents d'urbanisme

Beaucoup de documents d'urbanisme comportent encore des inventaires de zones humides réalisés sur la base d'une application alternative du critère pédologique et botanique, mais qui, adoptés avant le 27 juillet 2019, reste confrontés à l'arrêt du Conseil d'Etat du 22 février 2017.

En outre, il est possible que certains documents, dans une phase assez avancée de leur élaboration ou révision, n'aient pu intégrer à temps l'évolution législative.

En tout état de cause, il convient de rappeler que le Conseil d'Etat a expressément jugé que l'article L.211-1 I° du code de l'environnement n'est pas directement opposable aux documents d'urbanisme, qui peuvent délimiter des « milieux humides » au sein des documents graphiques, où l'artificialisation est interdite, sans que ces secteurs ne respectent pour autant les critères de définition des zones humides de la Loi sur l'eau.

Ainsi, pour les PLU (plans locaux d'urbanisme), la protection des milieux humides est édictée au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme, qui permet d'instituer sur un secteur présentant un intérêt écologique des prescriptions destinées à assurer sa préservation. Il convient donc en cas de contentieux sur ce point de soulever à titre principal le caractère inopérant des dispositions de l'article L.211-1 I 1° du code de l'environnement.

Après l'identification et la localisation des zones humides présentes sur la commune, celles-ci doivent être intégrées au document d'urbanisme.

En accord avec les dispositions du SAGE du Verdon, et de la charte du Parc naturel régional du Verdon, voici quelques exemples de prise en compte des zones humides dans les différents documents constituant le Plan Local d'Urbanisme.

Dans le rapport de présentation : L'état initial de l'environnement peut comprendre un inventaire des zones humides à réaliser avec la méthodologie du SAGE.

Cet inventaire des zones humides est rendu obligatoire par les services de Police de l'eau dans les périmètres de SAGE. A minima, le rapport de présentation devra reprendre les zones humides identifiées par le SAGE et le SDAGE.

Ces zones humides peuvent être identifiées et classées au titre des articles l'article L. 123-1-5-III.2° du Code de l'Urbanisme en justifiant de leur intérêt paysager en plus de leur rôle hydraulique et écologique. Dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) :

Le PADD peut inscrire dans ses objectifs la préservation des milieux humides et de la continuité latérale et longitudinale du lit majeur des cours d'eau.

Dans les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) : Le document d'urbanisme peut fixer via des orientations d'aménagement et de programmation la possibilité d'autoriser des activités à condition « qu'elles ne portent pas atteinte à l'intérêt naturel des lieux » ou « ne portent pas atteinte au fonctionnement écologique du milieu ».

Dans la partie zonage et règlement : Afin de garantir leur préservation, les zones humides peuvent être classées : en zone A ou N ou sous zonage spécifique (exemple : zonage Nzh) ou au titre de l'article L. 123-1-5-III.2° du Code de l'Urbanisme en emplacements réservés (il faut noter que l'emplacement réservé ne peut avoir pour seul objectif son effet en matière de constructibilité, qui est de frapper les parcelles d'une inconstructibilité relative, sans volonté d'acquisition de terrain par une collectivité publique en vue de la mise en œuvre d'un projet précis). Des prescriptions particulières sont établies pour permettre la conservation de la fonctionnalité des zones humides.

L'agriculture et les zones humides

Les agriculteurs sont les premiers gestionnaires des zones humides. En conséquence, ils font aussi partie des garants de la qualité de l'eau, des produits et de la biodiversité de ces territoires. L'agriculture en zone humide est un enjeu aussi bien écologique qu'économique.

Les zones humides ont souvent été considérées comme un obstacle à l'agriculture, et elles continuent à être drainées afin de rendre plus de terres disponibles pour l'agriculture. Mais le rôle essentiel des zones humides en appui de l'agriculture devient de plus en plus évident, et des pratiques agricoles efficaces qui soutiennent les zones humides saines sont à mettre au premier plan.

Les **zones humides** peuvent être entretenues par pâturage, fauche, entretien sylvicole des ripisylves, réouverture par gyrobroyage, D'autres pratiques doivent subir un examen attentif avant de les entreprendre (labours, engrais...) et nécessite quelquefois des demandes préalables (élevage).

Je terminerai, si vous êtes encore avec nous après ces six pages, en précisant que ce texte peut présenter des erreurs ou des modifications au cours du temps : les directives sont émises un jour pour se parfaire ou pour quelquefois se contredire le lendemain. J'en appelle donc à votre clémence et vous remercie pour la patience de votre lecture. Les éléments de ce texte sont prélevés sur internet auprès de nombreux organismes officiels.

Alain Décanis,
adjoint à Saint-Martin-de-Brômes pour les commissions
environnement, urbanisme.
Représentant aux Commissions eaux-DLVA, eaux-PNRV et à la
Commission Locale de l'Eau pour le Verdon.



Histoire

2022 Les 30 ans du site archéologique de Buffe Arnaud

En préambule de la conférence donnée par Dominique Garcia (information ci-contre), retour rapide sur ce site emblématique de la commune.

La découverte

En 1992, les travaux de rectification de la route départementale 952 entre Gréoux-les-Bains et Saint-Martin-de-Brômes dévoilent des vestiges archéologiques sur le lieu-dit Buffe Arnaud, à proximité de la maison nommée « le rocher ».

Les premiers travaux de fouilles archéologiques débutèrent en juillet 1992 et permettront d'ouvrir sur un chantier de fouilles qui durera 6 mois. Ce chantier permit la mise au jour d'un mobilier archéologique exceptionnellement bien conservé.

Buffe Arnaud reste à ce jour un des rares sites gaulois des Alpes de Haute-Provence fouillé et étudié. Son mobilier est conservé au Musée Départemental de Préhistoire des gorges du Verdon à Quinson.

La typologie du site de Buffe Arnaud est celle d'un site perché.

Placé en bordure du plateau de Valensole, situé à la confluence du Colostre et du Verdon, le site bénéficie d'excellentes protections naturelles : les gorges profondes creusées par ces rivières et un ravin.

Une fortification, dotée de tours, complète le système défensif du site. L'entrée du site est matérialisée par une tour porte.

Cette configuration place le site de Buffe Arnaud dans la catégorie d'éperon ou de cap barré.

Les deux secteurs fouillés, nommés zone haute et zone basse ont révélé un important mobilier archéologique et des aménagements exceptionnels.

La mairie vous propose

Vendredi 21 octobre à 18h
Salle polyvalente conférence gratuite

« 30 ans après, les Gaulois de Buffe Arnaud, de Provence, de Celtique »

Conférence
de Dominique Garcia
Professeur des Universités
Président de l'INRAP

(Institut National de Recherches
Archéologiques Préventives)

La tour porte

En premier lieu, dans la zone basse, une tour porte monumentale, marquant l'entrée du site a pu être identifiée.

Cette imposante construction de 53 m² est située au niveau du recouvrement des deux courtines. Son étage était recouvert d'un toit terrasse dont l'accès se faisait par l'intérieur du passage.

Au caractère monumental et symbolique, il faut certainement ajouter une fonction culturelle puisque des fragments de crânes humains ont été mis au jour. Ces documents, associés à d'autres découvertes dans le midi gaulois, confortent le fait selon lequel les Gaulois clouaient les têtes de leurs ennemis sur leurs portes. Vu l'emplacement de ces découvertes à Buffe Arnaud, nous pouvons tout à fait penser à une exposition de crânes dans le passage couvert



Le site de Buffe Arnaud, lors des fouilles de 1992, cliché CNRS

Cette porte couverte est exceptionnelle pour le sud de la Gaule. Si de nombreux exemples d'entrée en bois sont connus en Europe celtique, en revanche les éléments de comparaison dans le midi gaulois sont rares. Il faut chercher des rapprochements dans l'architecture militaire grecque.

L'habitat

Intra muros, quelques espaces d'habitat ont pu être observés. Dans la partie basse, des cases étaient adossées au rempart. Dans la zone haute, l'habitat s'organise en terrasses parallèles à la pente. Les îlots d'habitations sont séparés par des espaces de circulation. Les traces de nombreux trous de poteaux permettent de supposer qu'il existait un cloisonnement en matériaux périssables dans les cases.

L'architecture et l'urbanisme révèlent une implantation rationnelle et organisée de l'habitat. Les constructions, principalement en pierres liées à la terre s'étagent sur deux terrasses selon un plan normé bien connu à cette époque dans toute la Provence.

L'occupation du site : la datation

3 phases d'occupation s'étalant de la fin du VI^{ème} siècle au II^{ème} av. J.-C. La première occupation du site (fin VI^{ème} et V^{ème} s. av. J.-C.) n'a révélé que des témoignages ténus. Le site connaît un abandon aux alentours de 450 et jusque vers les années 225. Puis de la fin du III^{ème} au II^{ème} s. av. J.-C., le site connaîtra son activité la plus importante. Architecture publique (tour, enceinte) et privée, voirie ainsi qu'un abondant mobilier témoignent de cette période qui cessera à la suite d'un violent incendie.

La fin d'occupation du site

La fin de l'occupation est à mettre en relation avec un violent incendie. La présence de traits de catapultes de machines grecques ou romaines, la datation donnée par la documentation archéologique de la seconde moitié du II^{ème} siècle av. J.-C. permet de lier cet événement avec la présence des légions



Ensemble de mobilier céramique

romaines dans l'arrière-pays provençal, à l'appel de *Massalia* illustrant les interventions romaines de la conquête.

Conclusion

Le site de Buffe Arnaud est aménagé en terrasses et possède un système de fortification original. Zones basse et haute, forment à elles deux, une agglomération de taille restreinte de moins d'un demi-hectare, que l'on pourrait définir comme un *castellum* fortifié entre la fin du III^{ème} et le II^{ème} av. J.-C.

Situé en position stratégique, à la confluence du Verdon et du Colostre, Buffe Arnaud borde une voie de communication entre Riez, l'antique *Alebaeae Reiorum* et la basse Provence via la vallée de la Durance. Son appartenance à l'ethnie des *Reii*, certainement rattachée à la confédération salyenne, ne fait aucun doute.

Plus petit que la plupart des oppidums de la région de Riez ; sa localisation, sa topographie et son architecture le rapprochent davantage d'un fortin que d'une bourgade, plus d'un *castellum* que d'un *oppidum* à proprement parler.

Le mobilier rattache le site à un faciès ligure, péri-alpin plutôt que bas provençal et les liens avec la cité grecque de Marseille sont limités.

L. Dépieds



Serpes



LES AMIS DU COLOSTRE

Programme 2^{ème} semestre des Amis du Colostre
Reprise des cours de gymnastique le 7/09 de 10h30 à 11h30 salle polyvalente. Venez nombreux et nombreuses, sans distinction d'âge.

mardi 18 octobre, à partir de 12h à la salle polyvalente, nous organisons un repas pour fêter les anniversaires de nos adhérents – 80, 85, 90 et 95 – ainsi que les soixante ans de mariage de nos couples. Nous sommes heureux de pouvoir enfin nous réunir pour cet événement qui regroupe les 3 dernières années. **mardi 13 décembre**, à partir de 12h à la salle polyvalente, nous fêterons Noël.

mardi 17 janvier 2023, Assemblée Générale à 10h30 à la salle polyvalente, suivie d'un apéritif offert par le Club.

Au cours de cette Assemblée, **notre présidente Nicole Pianetti, en fonction depuis 12 ans ne souhaite plus se présenter.** En espérant pour l'avenir de notre association des Amis du Colostre, que de nombreux adhérents se proposeront au renouvellement du Conseil d'Administration. A cette occasion, le Conseil élira un nouveau bureau afin de poursuivre les activités effectuées par nos Aînés depuis de très nombreuses années.

Rappel des activités :

Après interruption due au Covid, au cours du 1^{er} semestre nous avons proposé :

mardi 22 mars Journée Florilège au Cabaret de Venelles « Franky Folies » suivi d'un repas et spectacle.

mardi 22 mai Grand Loto, avec toujours nos fidèles adhérents et nos autres amis.

mardi 14 juin Notre pique-nique en collaboration avec le CASC, n'a pas eu un franc succès ! Nous avons cependant passé un agréable moment durant cette journée.

jeudi 14 juillet Participation du Club à la brocante, organisée par la mairie. Mes amitiés.

Chaque mardi à
14 h 30
Rencontres
amicales
Maison des
associations,
jeux divers,
goûters.

Nicole Pianetti
la Présidente

Programme

Mardi 18 octobre 12h
Repas des anniversaires des adhérents
Mardi 13 décembre 12h
repas de Noël
Mardi 17 janvier 2023
Assemblée générale à 10h30

Réservation auprès de Nicole Pianetti
06 71 77 04 37



22 mars : Florilèges à Meyrargues Spectacle Cabaret

LES BOULES

LA BOULE SAINT MARTINOISE

Cette année, en mai, nous avons organisé à Saint-Martin, la 1^{ère} phase du championnat départemental au jeu provençal. Nous avons joué la demi-finale de la coupe de France contre Les Mées. Perdu de justesse malheureusement. Tous les mercredis après midi, nous avons organisé un concours au jeu provençal. Nous avons fait l'ouverture de la fête du village avec un concours en doublette au jeu provençal le mercredi 2 août. La pétanque à la méléée initiée pour la 1^{ère} fois cette année le lundi de la fête a rassemblé plus de plus de

trente joueurs. Le mardi de la fête ce fut la triplète provençal.

Enfin, le club a participé à la 1ère journée des éliminatoires pétanque par équipe à Revest du Bion. Opération réussie, et la prochaine étape se déroulera contre Villeneuve,

Et beau succès pour mémoire une équipe s'est qualifiée pour le championnat de France, à Bergerac en juin (retrouvez l'article en fin de bulletin).

LA GROSSE BOULE SAINT MARTINOISE

Succès du concours habituel de fin mai, avec plus de 20 quadrettes, soit presque 100 joueurs. L'aïoli servi ce jour là y serait peut-être pour quelque-chose ???

Participation aux éliminatoires en quadrettes à l'extérieur. Sans succès cette année avec une élimination en 8^{ème} de finale.

Organisation de la trilogie bouliste, le samedi 16 juillet, journée sportive et festive appréciée de la quarantaine de participants.

Et en guise de clôture, le concours du mercredi de la fête, qui fut un beau succès avec une quarantaine de participants.

Pour information les entrainements continuent tous les mercredis après-midi pour les joueurs confirmés mais aussi pour les débutants.

A noter cette année que notre équipe féminine au championnat 04/05 ont terminé 3^{ème}

Bravo à elles pour ce beau parcours !

Michel Dépieds
Le président



Les vainqueurs



Concours du souvenir Daniel Buche

Qui s'est tenu le 22 mai fut un beau moment sportif en hommage au joueur trop tôt disparu

À noter que ce concours à reçu 64 triplètes et que nous avons été contraint de le limiter faute de places pour accueillir tous ces joueurs.



L'équipe féminine du village

LE COMITÉ DES FÊTES

Quel plaisir ce fut de pouvoir refaire la fête sans les contraintes fastidieuses mais nécessaires des dernières années !!!

La soirée grillade fut chaleureuse et la fête a rencontré un vif succès. Le comité tient par ailleurs à remercier les différents protagonistes de cet évènement : les DJs et chanteurs qui se sont succédés pour nous faire danser, les forains pour leur gentillesse et leur patience, le traiteur Bondil pour son succulent aïoli, commerçants et artisans de Saint-Martin et Gréoux-les-Bains qui nous ont permis grâce à leurs dons de réaliser un très beau loto, la municipalité et son maire Laurence Dépieds pour leurs soutiens et bien sur les autochtones et estivants présents à tous ces évènements.

Nous travaillons déjà à de nouveaux projets pour l'année à venir et bien sûr nous vous tiendrons au courant au moment opportun.

Encore une fois mille mercis à vous tous et à l'équipe du comité.

Gilbert Dépieds
Le président

Vie associative suite...

LE CASC

Le CASC réunit aujourd'hui plus de 60 membres. Son activité s'étend sur de nombreuses animations culturelles et sportives. Notre objectif est de réunir un maximum de personnes de tout âge de notre beau village et des villages alentours, et de partager avec eux notre envie de bouger, d'animer et de faire découvrir notre culture dans une ambiance chaleureuse et sereine. Voilà 1 an que le nouveau conseil d'administration est en place et notre bilan s'avère déjà plus que positif.

Dès les 1^{ers} instants, des idées merveilleuses laissaient envisager de nouvelles activités.

Ainsi naissait grâce à Mireille Chong « Les Vendredis de Saint Martin » ou 1 vendredi par mois nous vous faisons découvrir des séances récréatives ou culturelles variées pour le plaisir des grands et des petits.

C'est ainsi que depuis le mois d'octobre 2021 nous avons accueilli un grand nombre d'animations qui de l'avis des spectateurs présents ont été de grande qualité. La saison 2022-2023 dont le programme sera exposé plus loin semble d'ores et déjà bien entamée avec la 1^{ère} soirée du 2 septembre où Pierre Barboni a interprété des chansons de son répertoire sur des textes des « Poètes des hautes terres » et dont l'acclamation finale du public a fait chaud au cœur.

Au mois de Mai, toujours sous la direction de Mireille, nous vous présentions « Le festival de Saynètes du Manteau de Bromes ».

Résolument inventif, participatif et collectif, le *Manteau de Brômes* est une troupe d'amateurs jeunes et moins jeunes, se donnant rendez-vous tous les lundis et les mercredis de l'année pour écrire, jouer et mettre en scène des instants de vie, de leurs histoires d'hier, d'aujourd'hui ou de demain. Ces auteurs et acteurs proposent ainsi à ce festival une programmation résolument ancrée sur leurs rêves et leurs envies, mêlant humour et dérision, réflexion et émotion. Au mois de Mai, toujours sous la direction de Mireille, nous vous présentions « Le festival de Saynètes du Manteau de Bromes ».

Résolument inventif, participatif et collectif, le *Manteau de Brômes* est une troupe d'amateurs jeunes et moins jeunes, se donnant rendez-vous tous les lundis et les mercredis de l'année pour écrire, jouer et mettre en scène des instants de vie, de leurs histoires d'hier, d'aujourd'hui ou de demain. Ces auteurs et acteurs proposent ainsi à ce festival une programmation résolument ancrée sur leurs rêves et leurs envies, mêlant humour et dérision, réflexion et émotion.

Au programme de cette édition 2022, dans la salle polyvalente du village transformée pour l'occasion en véritable théâtre à l'italienne, 7 saynètes ont été proposées.

Un franc succès pour ce festival qui a généré près de 200 spectateurs et nous voulons ici présenter nos excuses à tous ceux qui auraient aimé y assister mais notre petite salle n'a pas permis d'accueillir un public de plus en plus nombreux.

Nous envisagerons des solutions pour pallier ce problème pour notre festival de 2023, et à vos plumes si cela vous dit pour nous présenter vos chefs d'œuvre.

En juillet, le Festival habituel a dû prendre un nouveau tournant en proposant des troupes d'amateurs ou de semi professionnels issus de notre région.

C'est un défi que l'on s'est lancé et en très peu de temps, le festival « L'ETE COTE COUR » était né.

Dans l'ombre, de la technique à la communication en passant par la logistique, les costumes etc..



La pastorale

Tous nos bénévoles n'ont pas compté les heures passées, ni l'énergie déployée pour que ce festival puisse briller et ce fut chose faite puisque les 4 troupes ont permis de régaler plus de 300 spectateurs.

C'est ainsi, que pour sa 1ère édition, « L'ÉTÉ CÔTÉ COUR » qui a été le temps fort de l'été de notre association nous a proposé un moment de création, de découverte, de charme et de rire.

Entre temps, au mois de juin, c'est le rallye touristique qui nous a permis en association avec le comité des fêtes de faire découvrir les trésors architecturaux et le patrimoine de notre région. 15 équipages ont sillonné des routes touristiques pour admirer des sites exceptionnels de Montfuron ou des gorges d'Oppedette en passant par d'autres nombreux villages où ils ont dû déchiffrer nos énigmes pour y découvrir des monuments et des gens extraordinaires.

Que de joie, de rire et d'anecdotes qui ont pu être ressassés à midi autour d'un pique-nique et des jeux plus marrants les uns que les autres et autour d'un feu de bois et des grillades servies le soir devant notre salle des fêtes.

Avis aux amateurs, Christel, Aurélie et Sandrine, les 3 vainqueurs de cette édition auront la lourde charge de préparer le prochain on l'espère en 2024.

Novembre est le mois de la Saint Martin, et cette année nous allons essayer de concocter une journée complète de fête le samedi 12.

L'histoire raconte que Saint Martin a partagé son manteau avec un mendiant qui grelottait. Ce n'est peut-être pas grand-chose mais c'est un exemple pour nous tous et une leçon de vie, alors pourquoi ne pas le mettre à l'honneur à une époque où beaucoup ont pris l'habitude de ne penser qu'à son chez soi. Une journée où l'on espère nous retrouverons nombreux sur notre village pour parler, se connaître et mieux se comprendre. Alors retrouvons-nous pour cette journée et déguster ensemble un petit repas pour passer une fin de soirée animée, ensemble dans la salle polyvalente.

Notre merveilleux village en vaut la peine.



Atelier théâtre enfants

Enfin, et pas des moindres, notre Pastorale, qui n'a pas pu être jouée en 2021 à cause de la pluie est en pleine préparation.

Mireille, notre metteur en scène et des bénévoles de notre association ont présenté lors d'une réunion d'information qui a eu lieu le 10 septembre, les textes qu'ils ont imaginés et nous avons eu le plaisir d'accueillir cette année de nouveaux comédiens, petits et grands.

La Pastorale sera jouée comme à l'accoutumée, le 24 décembre et on l'espère sans aléa climatique, dans les rues de notre village pour un final sur les aires de la Tour.

Notre équipe va s'efforcer de la présenter en évoquant au mieux notre belle Provence, en l'animant de chant, de décors animés et d'animaux. Les répétitions auront lieu les mardis (selon les scènes) à partir de 17h30 le plus possible sur site.

Mais le CASC, ce sont aussi des animations permanentes

Le club de lecture animé par Monique Bonetti.

Le club de Scrabble animé par Monique Robert-Lacour, tous les mercredis après midi.

La Gymnastique gérée par Françoise Cubaud tous les lundis soir.

L'atelier théâtre animé par Mireille Chong tous les lundis soir et mercredis en fin d'après-midi.

La Chorale également gérée par Mireille Chong tous les mercredis après-midi.

Voilà, en quelques mots nous avons voulu vous faire découvrir nos activités et vous inciter à nous rejoindre pour nous apporter vos idées et faire grandir notre association, vous êtes les bienvenus.

Jean Luc Martin

07 68 56 91 46

casc.smbd@gmail.com



Vie associative suite...

PROGRAMME PREVISIONNEL CASC 2022 - 2023						
21 octobre	18h30	Les vendredis de Saint Martin	Salle des fêtes	Laurence Dépieds-Matheron	Conférence sur le site de Buffe Arnaud	
4 novembre	18h30	Les vendredis de Saint Martin	Salle des fêtes	Le Manteau de Brômes	Pièce de théâtre « Frisette »	
12 novembre	Journée entière	Fête de la Saint Martin	Village et salle des fêtes		Soirée et feu d'artifice en fin de journée	
2 décembre	18h30	Les vendredis de Saint Martin	Salle des fêtes	Alice Maucourt	Soirée théâtrale : seule en scène	
23 décembre	17h30	Pastorale de Noël	Village et Tour		Générale de la Pastorale	
24 décembre	17h30	Pastorale de Noël	Village et Tour		La Pastorale	
6 janvier	18h30	Les vendredis de Saint Martin	Salle des fêtes	Jean Luc Martin	Le Solaire un ami qui vous veut du bien	
3 février	18h30	Les vendredis de Saint Martin	Salle des fêtes	Jacques BEC	Roman « Le siècle de Joseph »	
3 mars	18h30	Les vendredis de Saint Martin	Salle des fêtes	Sylvie Blanc	Soirée accordéon	
8 mars	18h30	Les vendredis de Saint Martin	Salle des fêtes	Le club du livre	Hommage aux femmes	
7 avril	18h30	Les vendredis de Saint Martin	Salle des fêtes	Régis Nicolas	Film « Souvenirs du monde »	
5 et 6 mai	21h	Le festival des Saynètes	Salle des fêtes	Le Manteau de Brômes	Saynètes	
7 mai	16h30	Le festival des Saynètes	Salle des fêtes	Le Manteau de Brômes	Saynètes	
2 juin	18h30	Les vendredis de Saint Martin	Eglise		Concert guitare et flute	
7 juillet	18h30	Les vendredis de Saint Martin	Eglise	Veiren ben	Concert « EXIL »	
20 au 23 juillet	21h00	Festival "L'ETE COTE COUR »	Cour de l'ancienne école		Théâtre amateur et semi professionnel	
ANIMATIONS PERMANENTES						
Les Mercredis	15h30		Salle des associations	Monique Robert Lacour	Club de scrabble	
Tous les 2 mois			Bibliothèque	Monique Bonetti	Club de lecture	
Les Lundis	18h30		Salle des fêtes	Françoise Cubaud	Gymnastique	
Les lundis	15h		Salle des fêtes	Mireille Chong	Atelier théâtre	
Les Mercredis	17h30		Salle des fêtes	Mireille Chong	Atelier théâtre	
Les Mercredis	15h30		Salle des fêtes	Mireille Chong	Atelier Chorale	

Contacts :

Président : JL Martin 0768569146
 Théâtre et Chorale : Mireille Chong
 Gymnastique : Françoise Cubaud
 Scrabble : Monique Robert Lacour
 Club de lecture : Monique Bonetti



ZOOM SUR DES ENTREPRISES DU VILLAGE

Un couple entreprenant dans notre village depuis plus de 20 ans

Nadine et Laurent Burle

Le couple exploite 2 entreprises, l'une dans le bâtiment, l'autre dans l'hôtellerie de plein air

T.T.M.

Tous Travaux Maçonnerie

Quand on circule à vélo, mobylette, moto ou voiture, dans les rues de notre village, il arrive très souvent que l'on se heurte au panneau « route barrée » et, plus loin, à une barrière métallique où est accrochée une affichette blanche présentant l'arrêté municipal autorisant à déroger temporairement à la liberté publique de libre circulation. On découvre alors échelle, échafaudage métallique, bétonnière, tuyau d'eau et câble électrique connectés chez un voisin ou à une borne : Laurent Burle refait toiture (charpente et couverture), gouttières et chéneaux, rénove une façade où il fait apparaître ou réapparaître les pierres sur un fond de ciment de couleur ocre qu'il applique avec soin.

Maçon qualifié, quelques temps salarié, il dirige la sarl T.T.M. (Tous Travaux de Maçonnerie) qu'il a fondée en 1993 avec deux associés dont son épouse. Elle a occupé jusqu'à sept salariés. Aujourd'hui, depuis peu, Laurent exploite seul l'entreprise sur le plan technique tandis que Nadine, son épouse, en assure la gestion administrative et financière.

Camping Le Pré de la Combe

Créé par ses parents, Evelyne et Gilbert Burle, il y a plus de 40 ans, pour compléter leur activité agricole (pommes de terre, lavande, oliviers, blé, asperges...), Laurent, leur fils, a repris le camping à la mort de sa maman, respectant l'esprit et les principes de cet « Hôtel de plein air », 2 ha de pleine nature, le silence et le calme souhaités et



T.T.M. intervient dans quasiment tous les corps de métiers, gros œuvre, charpente, couverture, étanchéité... La clientèle, souvent des habitués fidèles ou issue du bouche à oreille, provient quasi exclusivement de Saint-Martin et des 3 villages alentour Allemagne, Esparron-de-Verdon et Gréoux-les-Bains. Malgré une assez forte concurrence, le niveau d'activité est élevé et constant et le dirigeant se dit même surchargé, ce qui n'est pas pour lui déplaire !

Fiche signalétique

Raison sociale :

T.T.M. (Tous Travaux de Maçonnerie)

Forme juridique : **sarl**

Dirigeant : Laurent Burle

Activité : bâtiment, construction

Adresse : 15 chemin Le Pré de la Combe

04800 Saint-Martin-de-Brômes

Tél : 04 92 77 60 19

attendus – pas de piscine ni d'animations - par une clientèle d'habitue fidèles parfois depuis près de 40 ans pour la plus ancienne ! Elle provient à 70 % de curistes de Gréoux-les-Bains. L'entreprise offre 7 mobile-homes de 4 places chacun et 23 emplacements pour tentes, caravanes et camping-cars. La clientèle

ZOOM SUR DES ENTREPRISES DU VILLAGE suite...

apprécie aussi la proximité du village qui outre son magnifique patrimoine avec la Tour et son église romane (XII^{ème} et XIII^{ème}), propose un café-bar, un hôtel-restaurant, une épicerie, un salon de coiffure, sans compter des terrains de boules, une belle petite cour pour les spectacles vivants produits et organisés par le Comité d'Animation Socio-Culturelle du village, notamment en juillet, avec les 4 à 5 jours de spectacle du festival « l'Eté, côté Cour ». Enfin de nombreux sentiers de randonnées, pour tous niveaux, dont le fameux GR 4, s'offrent aux habitants et visiteurs.

Daniel Fierobe



Fiche signalétique

Raison sociale : **Camping Le Pré de La Combe**

Forme juridique : **SASU** (soc. par actions simplifiée à associé unique)

Adresse : 15 Chemin le Pré de la Combe

Dirigeants: **Nadine et Laurent Burle**

Activité : location de terrains de camping et parcs pour caravanes et camping-cars

Etendue : 2 hectares

Capacité d'accueil : 28 places de Mobil-Homes – 23 emplacements (tentes, caravanes..)

Tél : 04 92 77 60 19

email :

camping.predelacombe@gmail.com

Nouvelles entreprises
faites vous connaître en mairie
pour apparaître dans la
prochaine édition



Docteur Jean François AUER 

Médecine Générale, Gériatrie
Médecin Ostéopathe, Acupuncteur
Faculté de Strasbourg
Conventionné Secteur 1



35 Rue Grande
Saint-Martin de Brômes
Tel. : 06.25.40.74.27

Un docteur au village



Le docteur **Jean-François Auer** s'est installé à Saint-Martin il y a quelques semaines.

Il est conventionné secteur 1

Vous pouvez le consulter sur rendez-vous au 35 rue grande.

Pour prendre rendez-vous :

06 25 40 74 27

Survol de la commune par des hélicoptères de la société Jet Systems.

Afin d'entretenir et de moderniser les réseaux de distribution d'électricité, ENEDIS investit chaque année pour organiser la visite préventive d'un tiers environ du réseau électrique aérien 20000 volts. Le programme 2022, concerne 900kms de lignes, dont certains sont situés sur le territoire de votre commune.

1. Ces survols ont pour objectif de détecter et localiser les équipements présentant des défaillances ou des signes d'usure qui justifient leur remplacement : poteaux endommagés, isolateurs cassés, lignes avec des brins coupés, supports déformés.
2. Analyser la végétation de part et d'autre des supports afin d'établir des plans d'élagage.

Le résultat de l'inspection permet aux équipes ENEDIS d'établir un diagnostic précis et de programmer en conséquence les interventions qui permettront d'anticiper des opérations de maintenance. Les clients bénéficieront par conséquent d'une meilleure qualité d'acheminement de l'électricité en évitant des pannes latentes.

ENEDIS a confié ce diagnostic des lignes à notre société, qui va intervenir entre le 05/09/2022 et le 15/10/2022

Les vols sont réalisés à très basse altitude.

Cette société dispose bien entendu de toutes les autorisations nécessaires pour que cette mission se déroule dans les meilleures conditions de sécurité.



Saint-Martin de Brômes
17 et 18 septembre 2022
11h00 et 15h00
Visites guidées de la tour et de l'église*
RDV sur les aires de la tour

*Toutes nos images ont été réalisées par nos soins

La stratégie de développement touristique

Durance Luberon Verdon Agglomération a engagé, en 2019, une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour définir sa stratégie de développement touristique. Financée par la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur (au titre du cadre d'intervention « Émergence de Territoires Touristiques Structurés »), cette mission a mobilisé toute l'équipe de l'Office de Tourisme Communautaire pendant plus d'un an. Cet investissement n'a pas été vain, bien au contraire ! Il a en effet permis de confirmer le potentiel de l'activité touristique sur le territoire, tout en définissant précisément son positionnement stratégique et les axes de développement.

Présenté en décembre 2020 aux élus communautaires, ce « plan d'attaque » a remporté l'adhésion du Conseil. La feuille de route est désormais fixée et d'ores et déjà en cours d'application. Cap sur 2026 !

Un positionnement riche et varié

« Ici, c'est autre chose que loin, c'est ailleurs ». Derrière cette citation de Jean Giono, c'est tout l'univers touristique du territoire qui est à révéler. Il s'appuie sur une combinaison d'expériences uniques. Comme autant de promesses à l'attention de nos visiteurs. Ici, on peut partir à la rencontre d'une **Provence imaginaire** telle que l'a rêvée et déclinée **Jean Giono** dans son œuvre littéraire.

Ici, on peut assister au spectacle d'une **nature exceptionnelle et préservée**, à l'image du symbole mondial que représente **le Verdon**, ou des célèbres **champs de lavande du plateau de Valensole**.

Ici, **les patrimoines et les savoir-faire** fabriquent de l'émotion.

Ici, **le bien-être** est un atout exceptionnel : atout représenté par la station de Gréoux-les-Bains et ses thermes. Ce positionnement, clairement établi, permet de répondre à plusieurs ambitions fortes, à commencer par le développement de l'économie touristique territoriale.

Il permet également d'œuvrer pour une destination nature exemplaire qui sait préserver ses atouts, de mieux diffuser les flux toute l'année et sur tout le territoire, et de s'engager dans une démarche collective avec les acteurs du territoire et partenaires. Ce positionnement s'ouvre, enfin, vers un tourisme « porté » et non plus subi par les habitants.

Les cibles de clientèles

Le plan marketing engage le territoire à s'adresser à quatre types de public, à commencer par la clientèle estivale qui se déplace pour un long séjour. Il s'agit le plus souvent de familles et groupes d'amis, originaires de France (majoritairement de PACA et d'Ile-de-France). Leurs vacances sont placées sous le signe de la détente et de la curiosité avec des activités sportives et de découverte.

Les touristes itinérants constituent une deuxième cible privilégiée : à vélo, à pied, en moto ou camping-car, ils se déplacent le plus souvent seuls ou en couple. Il peut s'agir de retraités français, ou de touristes originaires du Nord de l'Europe, qui privilégient souvent une étape de choix avec une halte placée sous le signe de la valeur ajoutée. Les curistes et leurs accompagnants

sont une priorité. Ils viennent pour la station thermale de Gréoux-les-Bains mais profitent, durant leur cure, de tous les atouts du territoire. La clientèle de court et moyen séjour est d'abord à la recherche d'une coupure ressourçante. Les clients peuvent venir tout au long de l'année pour profiter du cadre naturel, d'une activité ou d'un événement.

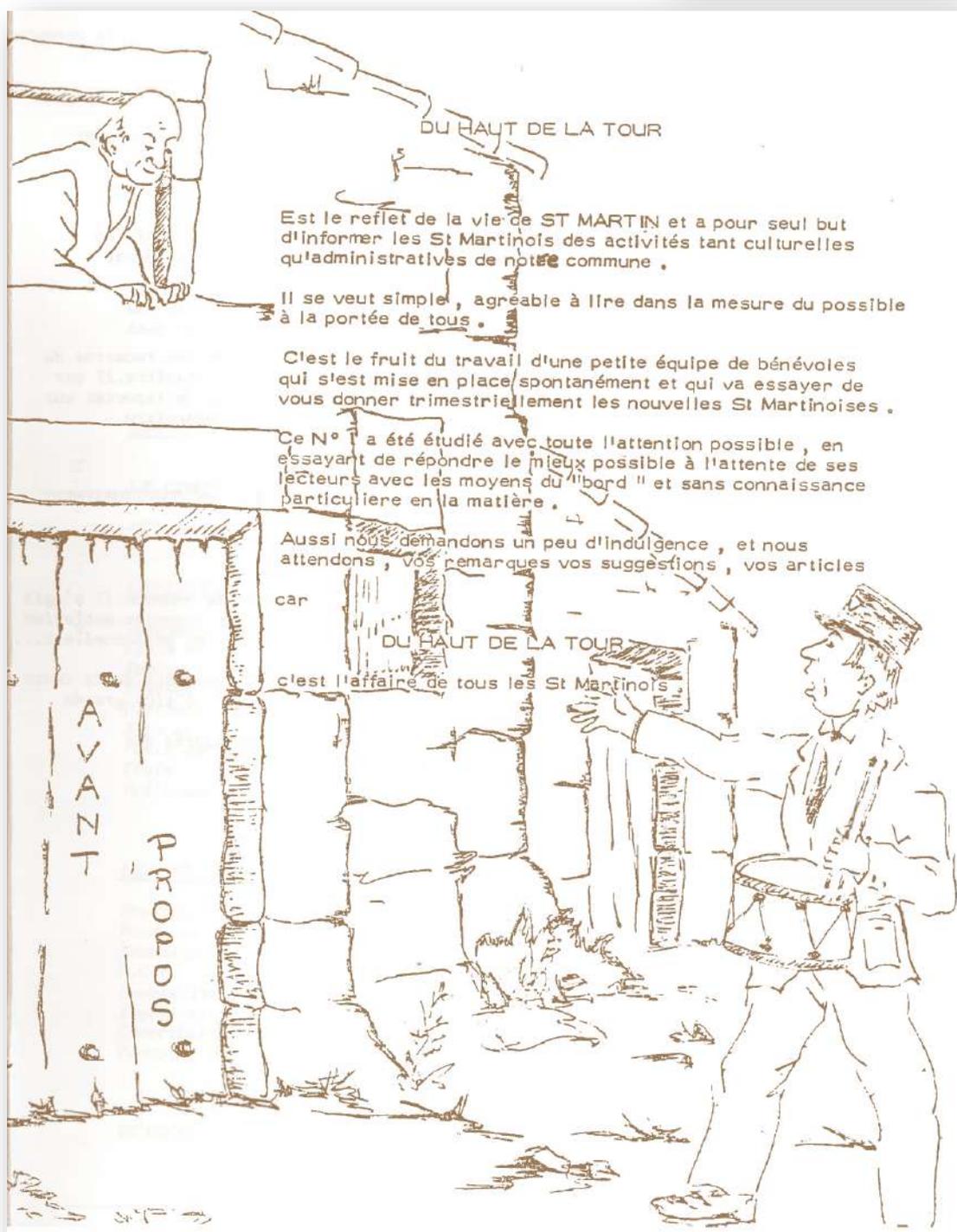
Enfin, les résidents (ambassadeurs du territoire), les affinitaires (à fidéliser et dont la contribution est à augmenter), la clientèle d'affaires (en recherche d'activités ayant un bon rapport qualité/prix) et les touristes chinois (attirés par les champs de lavande de Valensole en excursion) ne sont pas oubliés.



Du Haut de la tour

Retour sur des articles qui ont fait le bulletin municipal

Comme nous vous l'avons promis, nous allons publier les articles qui ont fait date des premiers bulletins municipaux. Pour cette première voici des articles des 3 premiers numéros Du Haut de la Tour



Du Haut de la Tour n°1 p. 3 décembre 1983

Retour sur des articles qui ont fait le bulletin municipal

CRECHE PARENTALE

C'est sur l'initiative des parents, conscients de l'intérêt d'une telle opération, pour leurs enfants en premier lieu, bien sûr, mais aussi pour un développement des structures sociales en milieux ruraux que la crèche parentale va ouvrir ses portes.

Ils se sont donc regroupés en Association loi 1901, avec à leur tête Monsieur MARTIN Jean-Luc, Président. La Municipalité n'est pas restée inactive loin de là. Elle a soutenu leur action avec force, auprès des organismes qui étaient susceptibles de les aider.

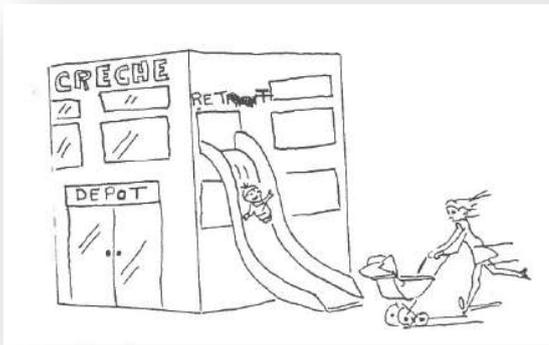
Enfin, après de longues démarches administratives, la Crèche Parentale a obtenu l'agrément de la D.D.A.S.S. et une aide à la création d'Emploi d'Initiative Locale (E.I.L.) du Ministère du Travail et de l'Emploi.

Cette crèche, outre l'intérêt social incontestable qu'elle revêt pour notre commune en premier lieu, mais aussi pour les communes avoisinantes, a un double objectif :

- 1°) Répondre aux problèmes que rencontrent les parents pour faire garder leur enfant ;
- 2°) Combler en partie l'absence de maternelle en permettant aux enfants de se rencontrer, de faire l'apprentissage de la vie en commun, facilitant ainsi leur passage à l'École.

Elle fonctionnera donc, dès Janvier 1984. Elle accueillera 14 enfants de moins de 5 ans, 5 après-midi par semaine, dans un local aménagé pour eux dans le nouveau bâtiment. La surveillance sera assurée par 2 personnes, répondant aux conditions de formation nécessaires à cette tâche.

Et qui sait, peut être cette opération ouvrira la porte à une future maternelle. Dans tous les cas c'est ce que nous souhaitons vivement.



Du Haut de la Tour n°1 p. 10 décembre 1983

IL Y A 40 ANS : ARSENE BURLE ...

Il y aura cette année quarante ans - le 16 juin 1944 exactement - qu'était abattu au quartier de "la Chaudière", entre Gréoux et Valensole, Arsène BURLE, alors âgé de 46 ans, digne St-Martinois.

Déjà, en février 1940, la répression du régime de Vichy avait déchu Arsène BURLE et Clément GOUIN de leurs fonctions... d'élus communistes. Le premier sera emprisonné deux longues années dont le souvenir resta toujours présent dans sa mémoire.

Dans ce contexte de troubles et de peur, la délation, invisible ennemie des Résistants, est là et plus menaçante que jamais... Quelques-uns d'entre vous se souviennent de ce 16 juin 1944. A l'aube de cette journée de début d'été, les hordes allemandes investissent toute la vallée du Colostre. Saint-Martin-de-Brômes n'échappe pas à cette gigantesque rafle.

"Dans les champs, dans les fermes, sur les routes, c'est la chasse à l'homme."

Vers 11 h. de ce même jour, les St-Martinois sont rassemblés sur la place de l'Hôpital. La mère d'Arsène BURLE fait partie du nombre. La population est harcelée de questions. "La maison de M.Bi..., qui était au maquis, est saccagée."

Devant la demeure de la famille BURLE, un fourgon cellulaire stationne depuis l'aube : on saura plus tard que, dans ce fourgon, Arsène attendait son sort.

A la même heure, les habitants perçoivent une fusillade. La peur est immense.

Le fourgon a repris sa macabre route, emmenant avec lui Arsène, dont certainement la dernière pensée aura été pour sa mère et le dernier regard pour son village.

Au quartier de "la Chaudière", le véhicule s'est arrêté un très court instant : le temps... d'un coup de feu qui crépite au milieu des champs.

Un témoin anonyme de cette scène, un agriculteur de Gréoux, donnera l'alerte.

"Le seul habitant de St-Martin tombé ce jour-là aux mains des ennemis sera Arsène BURLE. L'hypothèse qu'il aurait pu quitter son domicile pour préserver sa mère a été avancée."

Au vallon des Bayles, c'est le carnage. Le 19 juin, trois jours après la fusillade perçue par les St-Martinois, quinze cadavres sont découverts : là aussi, par un agriculteur dont le cheval refusa tout à coup d'avancer. Il s'agit de quinze jeunes Varois, âgés de 17 à 24 ans. "Ils seraient venus couper du bois en s'embauchant au S.T.O., encore que quelques-uns étaient trop jeunes pour être concernés par cette entreprise."

Le 6 novembre 1944, le Conseil municipal de l'époque décide en ces termes :

"... de donner à la place où se trouve la fontaine le nom de PLACE ARSENE BURLE, en souvenir du martyr fusillé par les Allemands le 16 juin 1944, lieu où se trouve sa maison natale."

Dans la même séance, le Conseil municipal décide de désigner sous le nom de PLACE DE LA LIBERATION la place connue sous le nom de place de l'Hôpital, et d'élever une stèle commémorative sur les lieux où furent massacrés les patriotes de Montfort, Sorgues, Brignoles, La Val... au Vallon des Bayles.

A St-Martin, on n'a pas oublié. Toutes les années, aux alentours du 16 juin, une procession rend hommage à ces jeunes "morts pour la France".

Ch. DEPIEDS.

Nota. - Les renseignements mentionnés dans cet article ont été tirés de l'ouvrage de Jean GARCIN : "De l'Armistice à la Libération dans les Alpes de Haute-Provence"; du Registre des Délibérations du Conseil municipal de l'époque; et aussi des témoignages des St-Martinois qui étaient là, rassemblés sur la place, le 16 juin 1944, et à qui j'adresse tous mes remerciements.

Du Haut de la Tour n°3 p. 16-17

Un village à l'heure de la Résistance

Source : La Provence - mai 2022

La ville célèbre la mémoire des résistants au coup d'État de Louis Napoléon Bonaparte en 1851. Pour la circonstance, la partie de la place de la Libération, se trouvant devant la mairie sera rebaptisée "Place des résistants républicains". Une stèle sera érigée pour commémorer l'événement. Son inauguration se déroule aujourd'hui à 17h. La mairie, en collaboration avec l'association "1851 pour la mémoire des Résistances Républicaines", propose une semaine de commémorations du 13 au 21 mai dans la salle polyvalente ou sera visible une exposition (du 14 au 21 mai, de 14 h 30 à 18 h, sauf le dimanche). Parallèlement à cette exposition s'ajouteront une conférence sur la résistance républicaine par Frédéric Nogel, historien, ce soir à



18 heures ainsi qu'une projection du film "Ils se levèrent pour la République" de Christian Philibert, samedi 21 mai à 18h. Film sur les résistants au coup d'État de Louis Napoléon Bonaparte en 1851.

G.G.

Juchs-Zanutel-Ducristel tombent en phase finale

PÉTANQUE Le trio alpin est brillamment sorti des poules du championnat de France

Samedi et dimanche derniers, c'est sur le site de Picquecailloux à Bergerac que se tenait le 76^e championnat de France de pétanque en triplettes masculines seniors. Plus de 250 triplettes se sont disputé le titre suprême dont certaines accueillait plusieurs champions du monde. Les Alpes-de-Haute-Provence étaient représentées par l'équipe de Saint-Martin-de-Bromes. Thierry Juchs, Mauro Zanutel et Denis Ducristel ont obtenu leur ticket lors des championnats départementaux qui se sont déroulés à Peyruis en avril. Francis Giorda, du comité départemental des Alpes-de-Haute-Provence, a accompagné l'équipe à Bergerac qui s'est confrontée d'entrée au trio de l'Aveyron Fabrice Caullet, Christophe Lagarde et Éric Archimbaud. Les Bas-Alpins s'inclinaient une première fois 6 à 13.

La seconde partie de la poule a été remportée grâce au forfait de l'équipe de Gironde composée de Bruno Martinez, Jean-Philippe Faye, Johan Monie. Pour espérer sortir des poules, les Saint-martinois devaient prendre leur revanche en barrage et se défaire des Avironnais, vainqueurs lors de la première partie de la poule, pour arracher le billet des 64^e de finale de cette compétition. Les Bas-Alpins bouclaient brillamment leur difficile parcours de poules en s'imposant



Malgré la frustration d'avoir été éliminé en 64^e de finale, le groupe Juchs-Zanutel-Ducristel était heureux d'avoir atteint ce stade de la compétition.

/PHOTO M.S.

cette fois 13 à 7.

Passé le cap de la première phase, qui reste déjà une performance en soi, le tirage au sort leur a offert un autre morceau de choix avec les Vauclusiens Gino Dubois, Christ Lombard et Zakaria Bessekri. Un départ somme toute raté rendait la partie impossible à retourner face à une force de frappe impres-

sionnante. La défaite a été logique (7-13). Le trio Juchs-Zanutel-Ducristel se désolait de ne pas avoir su mettre ce dernier coup de collier tout en se satisfaisant tout de même de leur parcours.

En finale, la triplette varoise sociétaire du FIP est arrivée, malgré l'épuisant week-end de canicule qui a régné sur Berge-

rac, à se hisser à la hauteur de l'épreuve. Vainqueur en finale face aux Rhodaniens Christophe Sarrio, Christian Andriantseheno, François N'Diaye (13-3), ce titre de champion de France est le quatrième décroché Stéphane Robineau, le quinzième pour Dylan Rocher et le vingt et unième pour Henri Lacroix.

N.S.

Pour ne jamais oublier les atrocités de la guerre

Il y a 78 ans, le 16 juin 1944, le village de Saint-Martin-de-Brômes, pris dans l'état de l'invasion allemande et victime de la collaboration, connaissait son heure sans doute la plus douloureuse. L'une des doyennes du village, Madeleine Dépieds, avait cinq ans lorsqu'elle vit débarquer chez elle cinq miliciens (de la compagnie des "Brandebourgeois"). Sa mémoire de petite fille se voit encore sortie de force sur la place du village. Et alignée, avec sa famille et ses voisins, sous la menace des mitraillettes, s'ils ne dénonçaient pas les résistants. Regard mouillé par l'émotion, cette Saint-Martinoise de 92 ans confie : "Il y avait deux Français parmi eux et ils étaient parfaitement informés". Par qui? Les survivants ont leur idée, mais gardent le silence... "Quand on a vécu cela, on est marqué pour toute sa vie. Je tenais à faire ce pèlerinage jusqu'au vallon des Bayles. Ce sera peut-être la dernière fois mais c'était important, lorsqu'on voit ce qui se passe aujourd'hui autour de nous." Jeanine Tarabia, fille du maire de l'époque a vécu ce drame, gardant comme une douloureuse relique le rapport et les photos, faites par son père, des 16 massacrés par l'armée d'occupation et ses collaborateurs français.

Sur la place Arsène Burle, dédiée à l'une des victimes saint-martinoise de cette répression, accompagnée des élus du Val, de l'ancien maire de Monfort, des familles des victimes et d'une petite poignée de Saint-Martinois, Laurence Dépieds, actuelle Maire de Saint-Martin-de-Brômes, a



Le 16 juin 1944, le village a vécu les heures sombres de la guerre.

/PHOTO G.G.

concrétisé les pensées de tous les présents : "À l'heure où des faits de guerre résonnent en Europe, notre devoir est que, jamais, ne tombe dans l'oubli ce qui s'est déroulé un 16 juin 1944. Nous n'oublierons pas ces jeunes et les raisons de leur combat, car nous ne pouvons oublier le sens du mot liberté."

Un village français

Au matin du 16 juin 1944, la 8^e compagnie de Brandebourgeois, chargée de détruire le maquis, est déployée dans le département. Ils cherchent le camp des résistants. Cette compagnie est composée de Français, à la solde des Allemands. Ils investissent toute la vallée du Colostre. Le 15 juin, ils sont à Riez. À l'aube de ce 16 juin, ils sont à Valensole, Allemagne-en-Provence, Gréoux-les-Bains et... Saint-Martin-de-Brômes. La population est rassemblée sur la place du village. Le déploiement est considé-

nable. Le village est encerclé par des sentinelles. Les maisons sont fouillées, saccagées pour certaines. C'est alors qu'Arsène Burle, résistant inquiet pour sa famille, n'a pu résister à s'approcher, alors que ses compagnons sont restés cachés dans la forêt. On l'arrête, on l'emmène. Lui laissant penser qu'on le libère, les miliciens lui tirent dans le dos, alors qu'il s'éloigne. À Valensole, Marius Monti est arrêté dans le grenier d'une ferme où il se cache. Les miliciens lui tirent dans les jambes et le torturent pour le faire parler, avant de l'abattre dans le vallon de Peire Amare, à Saint-Martin-de-Brômes.

Vers 11 h 30, les Saint-Martinois entendent une fusillade. Un détachement de la 14^e Compagnie de résistants a attaqué une voiture d'officiers. La veille, quinze jeunes Varois qui se désaltéraient innocemment à une fontaine de Riez, où ils travaillent à

la coupe du bois, sont arrêtés et emmenés à Allemagne-en-Provence, où on les oblige à assister à l'exécution de six hommes.

Parqués dans un camion, on leur fait croire qu'ils partent travailler en Allemagne mais le camion s'arrête à l'entrée de Saint-Martin-de-Brômes, dans le vallon des Bayles. Là, au creux d'un talus, dans le vallon des Bayles, ils sont abattus. Lâchement, froidement, injustement par les miliciens français.

Le lendemain matin, un cheval refuse d'avancer... son maître découvre le carnage. Les corps sont ramenés au village. Portes et fenêtres se ferment sur le passage du macabre convoi. Pour protéger le regard des plus jeunes. Ces plus jeunes qui, aujourd'hui, devenus parents et grands-parents semblent avoir un peu oublié l'importance et l'actualité brûlante du devoir de mémoire de la transmission.

G.G.

Source : La Provence - 21 juin 2022

La chasse aux arrosages non autorisés est lancée

La Police de l'environnement traque le non-respect des arrêtés sécheresse

Bonjour monsieur, Police de l'environnement. Vous êtes au courant des restrictions d'eau liées à la sécheresse ? Hier, à Saint-Martin-de-Brômes, commune classée en Alerte renforcée à la sécheresse (Lire ci-dessous, NDLR) la Police de l'environnement - Direction départementale des territoires (DDT) et l'Office français de la biodiversité (OFB) étaient réunis pour une mission de sensibilisation. La démarche se veut pédagogique: "On est là pour sensibiliser les gens au respect des arrêtés préfectoraux" indique Marie-Dorothée Durbec, de l'OFB. L'aggravation de la sécheresse l'impose. "L'enjeu est que tout le monde ait à boire, les hommes comme les animaux, détaille Jehanne Bonsignour, inspectrice de l'environnement à la DDT. Après, il y a les enjeux sanitaires, de salubrité publique puis la préservation des milieux aquatiques". Si l'eau potable est prioritaire, l'usage agricole intervient juste après.

1500 €
Le montant de l'amende pour un particulier, 7500€ pour une personne morale

Dans le département, une vingtaine de personnels assermentés veillent à la bonne application des restrictions des usages de l'eau. "Nous commençons par nous assurer que l'arrêté préfectoral est bien affiché en



Une pelouse bien trop verte alors que l'Alerte renforcée concernant le bassin-versant du Colostre, impose l'interdiction d'arrosage des jardins.

/PHOTOS STÉPHANE DUCLET

mairie puis son application par la collectivité, qu'elle montre l'exemple". Puis les particuliers. Une pelouse trop verte attire l'attention des agents. En l'absence des habitants, pas de verbalisation. Herbe jaune, pas de piscine: le jardin de Claude Serra est conforme aux indications de l'arrêté sécheresse. "J'ai reçu un SMS de la Mairie, explique-t-il. C'est bien car la mairie, on n'y va pas tous les jours..." Alors oui, il s'attendait à ces mesures et au contrôle. "C'est normal, il y a toujours des gens qui essaient de passer outre... Les particuliers s'exposent à 1500€ d'amende, les personnes morales 7500€.

Emmanuelle FABRE



Pour ces agents assermentés, "l'objectif est que les gens s'approprient les bonnes pratiques".

Source : La Provence - août 2022



FERMETURE D'UNE CLASSE À SAINT-MARTIN-DE-BRÔMES

La principale information de cette rentrée scolaire, pour l'école maternelle et primaire de Saint-Martin-de-Brômes est la fermeture d'une classe, et ce malgré les efforts et les démarches de la municipalité, de la directrice et des enseignants, de la population du village et l'association des parents d'élèves. L'école maternelle et primaire compte désormais deux classes, au lieu de trois, mal l'incompréhension et la mobilisation des élus et de l'ensemble des Saint-Martinois.

L'équipe municipale a donc profité des vacances scolaires, pour revoir toute l'organisation des classes. Entre petits travaux et aménagements plus conséquent, il a fallu repenser au global le fonctionnement de l'école. Cela s'est fait en concertation avec la direction de l'école et notamment avec les propositions des enseignants. La classe de maternelles, très impactée par la fermeture de la classe a dû être réaménagée. En effet, un seul enseignant accueillera désormais les niveaux de maternelles mais également ceux de CP CE1. Un espace a donc été organisé pour cette classe à deux niveaux, avec un petit muret intérieur,

permettant un contact visuel permanent mais isolant aussi le cycle des plus petits. L'autre classe de primaire accueillera les niveaux du CE2 au CM2. Pour cela un nouvel espace a été aménagé, en lieu et place du coin informatique, désormais désuet. Toute cette réorganisation a permis de faire un grand rangement et réaménagement de l'école communale. Quant à elle, la classe fermée devient un espace de lecture. Agents techniques, élus et bénévoles se sont mobilisés durant plusieurs journées pour effectuer ce chantier d'été dans l'intérêt des enfants scolarisés.



RA.A.



Etat Civil

La communication d'un acte d'état civil dans un bulletin municipal est soumise à autorisation.

Ne sont diffusés ici que les actes pour lesquels nous avons reçus les autorisations.



NAISSANCES

Léonie Laureline Paula BERTUCELLI JEANSON

Le 23 mars 2022 à Manosque

Lucine Charlie Giedré ROLLANDIN

2 août 2022 à Digne-les-Bains



MARIAGES

Gérard L'HER et Carole GEOFFROY

Le 26 mars 2022



DÉCÈS

Eliane Marcelle Germaine DEROÏAN

le 13 août 2022 à RIEZ

DU HAUT DE LA TOUR n° 102

Dépôt légal : septembre 2022 - Laurence Dépieds Maire de Saint-Martin-de-Brômes

Comité de lecture : le Conseil Municipal

© Photo de couverture : L. Dépieds, suivantes : G. Gressard, L. Dépieds, C. Gebelin, G. Gressard, J.M. Bouge, Parc Naturel Régional du Verdon, L. Dépieds, Laurent Gayte DLVAgglo, C.N.R.S, Michèle Décanis, L. Dépieds, M. Dépieds, J.M. Martin, D. Fierobe.

Tirage : 100 exemplaires –Distribué gratuitement